

## **Communiqué de presse de Georges Tron**

C'est une décision bien douloureuse que je prends aujourd'hui.

Au terme de plus de dix années de procédure, au cours desquelles, à l'issue d'une instruction très approfondie, j'ai d'abord bénéficié d'une ordonnance de non-lieu puis d'un acquittement rendu en 2018 par la cour d'assises de Bobigny, j'ai cette fois été condamné par la cour d'assises de Paris pour une partie des faits dont j'étais accusé. La cour a également décidé de mon incarcération, allant au-delà des réquisitions du ministère public.

J'ai toujours contesté l'intégralité des faits qui m'étaient reprochés et en cohérence, j'ai immédiatement déposé un recours en cassation contre cette décision.

Ma condamnation n'étant pas définitive, je suis toujours présumé innocent. Dans ce cadre, et malgré la difficulté et la dureté de cette situation pour mes proches et moi-même, j'ai, en total accord avec mon équipe municipale, continué à exercer mes fonctions de Maire de Draveil ces trois derniers mois.

Fort du soutien manifeste de la grande majorité des draveillois, ce que personne ne conteste, j'ai été en contact quotidien avec mon équipe municipale et mes collaborateurs et j'ai effectué toutes les tâches afférentes à mes mandats. Je remercie les draveillois pour leur confiance sans cesse renouvelée depuis 1995 qui est le signe incontestable du travail accompli.

Mais un débat s'ouvre aujourd'hui sur la capacité matérielle dont je disposerais pour exercer mes fonctions. Je n'ai pas les moyens d'y participer. J'ai donc pris la décision d'adresser au préfet de l'Essonne une lettre de démission de mes fonctions de Maire de Draveil, de Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val-d'Yerres / Val de Seine et de Président de l'Ile de Loisirs de Draveil.

Je fais toute confiance à mon premier adjoint Richard Privat pour me remplacer à la tête de la municipalité et je remercie mes amis de la majorité municipale de lui apporter, comme moi-même, tout leur soutien dans le seul intérêt de notre commune.